

Société

Nantes : il traîne un policier sur 20 mètres et écope de travaux d'intérêt général

À l'annonce de ce verdict, un syndicat de policier a dénoncé une justice laxiste. Le prévenu, qui a reconnu les faits, ne s'était pas rendu à la police.

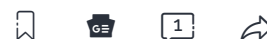
Par Benoît Leroy pour Le Point

Publié le 15/11/2023 à 12h52



Le policier, de la Compagnie départementale d'intervention de Loire-Atlantique, avait été traîné sur une vingtaine de mètres avant que sa tête ne heurte violemment la route. © LOIC VENANCE / AFP

Temps de lecture :
2 min



Colère policière à Nantes. Lundi 13 novembre, un jeune homme a été condamné à 35 heures de travaux d'intérêt général... pour avoir commis un refus d'obtempérer, rapporte Le Figaro. Dans la foulée, il avait traîné sur plusieurs dizaines de mètres un policier dans les quartiers nord de la ville au début du mois de mai dernier. Le parquet avait pourtant requis une peine d'un an de prison avec sursis. Selon un représentant syndical Unité SGP Police-FO, la motivation du juge était de ne pas « couper la dynamique de réinsertion » du prévenu. Les policiers fulminent.

LE JOURNAL DU SOIR

Tous les soirs à 18h

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Les faits se sont déroulés le 2 mai dernier, en fin d'après-midi. Alors qu'un policier de la Compagnie départementale d'intervention de Loire-Atlantique voulait contrôler un véhicule, le conducteur **avait refusé d'obéir**. Entraîné par le véhicule, le fonctionnaire de police avait été traîné sur une vingtaine de mètres, d'après nos confrères.

À lire aussi : **P** Refus d'obtempérer : « Les policiers ne sont plus craints »

Le policier avait fini par tomber sur la chaussée, sa tête heurtant le bitume de plein fouet. Il avait reçu une incapacité totale de travail de 30 jours. « En octobre, il a passé une IRM qui a démontré qu'il avait des zones mortes au niveau de son cerveau », explique Christophe Lasne, secrétaire départemental Unité SGP Police-FO, au *Figaro*.

Le parquet fait appel

Par la suite, l'enquête a permis d'apprendre que le véhicule avait été volé peu avant les faits par le conducteur. Ce dernier étant mineur au moment des faits. « Ce n'était pas un moment de folie ou une bêtise de 30 secondes. Cet individu ne s'est pas arrêté après les faits et ne s'est pas livré à la police », estime le syndicaliste.

À l'audience, le jeune homme a reconnu les faits. Après les réquisitions du parquet, il a écopé d'une peine de 35 heures de travaux d'intérêt général. Selon le représentant syndical, le juge aurait pris cette décision pour ne pas « couper la dynamique de réinsertion » du chauffard. En effet, il aurait repris un cursus scolaire depuis peu. Au moment du refus d'obtempérer, il était déscolarisé.

À lire aussi : Mort de Nahel : « Face aux refus d'obtempérer, la gendarmerie a effectué moins de tirs mortels que la police »

Après l'annonce du verdict, le représentant Unité SGP Police-FO a fustigé dans les colonnes de nos confrères une « réponse pénale » inadaptée. De son côté, le policier victime avait fait le choix de quitter la salle d'audience avant même le rendu du verdict, déçu de la tournure des débats. Le parquet a, de son côté, fait appel de la décision.

À ne pas manquer

Décivilisation : que disent les chiffres ?

Policiers : mission impossible ?

Émeutes : de l'archipel français à la sédition des ghettos

Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

Ce service est réservé aux abonnés. [S'identifier](#)

Commentaire (1)

jeromesavonadiritorno 15-11-2023 • 13h22

Et si ç'avait été l'inverse ?

Les bras m'en tombent. Même un an avec sursis c'était faible...



S'abonner

LIENS EN CONTINU

12H52 - Nantes : il traîne un policier sur 20 mètres et écope de travaux...

12H40 - Handicap: 167 personnes ont signalé des lieux publics qui ont...

11H00 - Ce que la livraison de repas dit de nous

07H49 - Le taux de chômage en hausse à 7,4 % au troisième trimestre

Toute l'actualité Société



Rejoignez les esprits libres

1€ | le 1^{er} mois
sans engagement

S'abonner

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

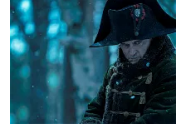
P. « Arrêtez votre numéro » : au procès d'Éric Duproust-Moretti, une leçon de corporatisme judiciaire



P. Violences à Sainte-Soline : un rapport parlementaire pointe « la responsabilité écrasante » des organisateurs



P. Ridley Scott: « Napoléon suspectait Joséphine de le tromper »



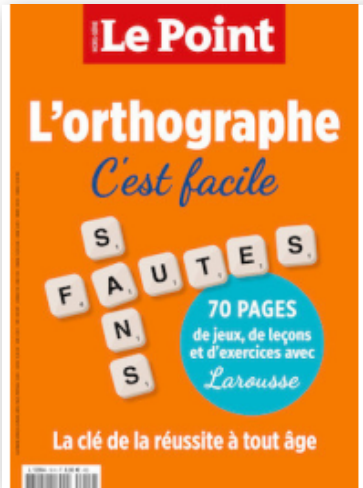
LES PLUS LUS

1 « Arrêtez votre numéro » : au procès d'Éric Duproust-Moretti, une leçon de corporatisme judiciaire

2 Patrice Gueniffey : « “Napoléon”, c'est le film d'un Anglais... très antifrançais »

3 Baromètre Ipsos- « Le Point » : Mélenprout en chute libre

NOS HORS-SÉRIES



Mardi 17 octobre 2023

[Voir les hors-séries](#)



LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



- P. EXCLUSIF.** Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques
- P.** Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

[Trouver le meilleur hôpital](#)

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Eurêka](#)

LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Crédit d'impôt](#)

[Plan du site](#)

LES SERVICES

[Cours de langues](#)

[Forfait mobile](#)

[Comparateurs PER](#)

[Code promo lastminute.com](#)

[Code promo C&A](#)

[Code promo Emirates](#)

[Code promo Bleu Bonheur](#)

[Code promo SFR](#)

SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -

[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)